

tenue sous la présidence de Madame ARQUIE, assisté(e)
de Monsieur LUC et Madame ROUSSEAU, Conseillers
En présence de Madame DOUTEAUD, Rapporteure publique
Madame PEYRE, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2500065	RAPPORTEURE: Madame Alice ROUSSEAU
Titre de l'affaire	QUESTION PREJUDICIELLE transmise par le tribunal judiciaire de Foix sollicitant de rechercher et dire si le Syndicat des Eaux du Sabarthès à Tarascon-sur-Ariège est ou non un établissement public industriel et commercial	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SYNDICAT DES EAUX DU SABARTHES	GARRIGUES BEAULAC ASSOCIES
Défendeur	URSSAF MIDI-PYRENEES	SCP DEGIOANNI PONTACQ GUY-FAVIER
02)	DOSSIER N° 2205878	RAPPORTEURE: Madame Alice ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision de rejet du 8 août 2022 et le réexamen des droits au titre de l'aide "coûts fixes rebond"	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SOCIETE ZOO-PARC DES FELINS LES 3 VALLEES	Maître DRAY SARA (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS – DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES	
03)	DOSSIER N° 2206062	RAPPORTEUR: Monsieur Cyril LUC
Titre de l'affaire	Demande l'expulsion de M. et Mme X occupant sans titre le camping Saint-Etienne situé route de Rodez à Villefranche de Panat, propriété de la commune, et le paiement de la dette locative	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE DE VILLEFRANCHE-DE-PANAT	Maître LAFFOURCADE-MOKKADEM Léa (Cour)
Défendeur	Monsieur et/ou Madame X	A

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2301129	RAPPORTEURE: Madame Alice ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation du titre de perception du 18 octobre 2022 pour un montant de 817 euros portant sur une redevance d'archéologie préventive et une amende en matière d'urbanisme et la décision du 28 décembre 2022 portant rejet de la contestation au sens de l'article 118 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SAS BIKE PARK	THESIAS AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TARN	A
Observateur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU TARN	
05)	DOSSIER N° 2301130	RAPPORTEURE: Madame Alice ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation du titre de perception du 18 octobre 2022 pour un montant de 11 851 euros portant sur une taxe d'aménagement et une amende en matière d'urbanisme et la décision du 28 décembre 2022 portant rejet de la contestation au sens de l'article 118 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SAS BIKE PARK	THESIAS AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TARN	A
Observateur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU TARN	
06)	DOSSIER N° 2305348	RAPPORTEUR: Monsieur Cyril LUC
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 30 juin 2023 du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion dans le cadre du licenciement d'un salarié protégé	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur G	JURICIAL (Cour)
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	
Observateur	SAS FALCK FRANCE	CAPSTAN SUD OUEST (Cour)

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2307013	RAPPORTEUR: Monsieur Cyril LUC
Titre de l'affaire	Prononcer la décharge totale des cotisations d'impôt sur les plus-values, taxes et contributions annexes au titre de l'année 2020 qui restent en litige après le dégrèvement partiel de 3 807 euros, soit la somme de 76 839 euros pour l'ensemble immobilier situé 24 rue Mascard à Toulouse (31)	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame B	SCP CAMILLE ET ASSOCIES (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'OCCITANIE	
08)	DOSSIER N° 2306536	RAPPORTEURE: Madame Alice ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation des titres exécutoires du 15 juillet 2019 portant d'une part, sur la redevance d'archéologie préventive et d'autre part, sur la première échéance de la taxe d'aménagement et le titre du 15 août 2020 portant sur la seconde échéance de la taxe d'aménagement ainsi que la décharge des sommes correspondantes et des pénalités de retard	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur N	ARCAMES AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TARN	A
Observateur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU TARN	
Arrêté le 28/07/2026		
La présidente du tribunal		